



LE DIRECTEUR GENERAL

N/Réf : ARSP/DG/166/2019

**COMMUNIQUE DE PRESSE N° 004/ARSP/2019**

L'Autorité de Régulation de la Sous-traitance dans le Secteur Privé, « ARSP » en sigle, faisant suite à son Communiqué de Presse du 07 Août 2019, informe toutes les entreprises œuvrant dans les différents les secteurs de l'économie nationale et qui recourent aux travaux réalisés en sous-traitance par d'autres sociétés privées ainsi que celles qui exécutent lesdits travaux que l'enregistrement des Sous-traitants, en vue de leur agrément, a été officiellement lancé ce Mercredi 30/10/2019 par Son Excellence Monsieur le Premier Ministre, en présence du Ministre des Classes Moyennes, Petites et Moyennes Entreprises et Artisanat.

Cet enregistrement se fait, exclusivement, en ligne à travers le site web de l'ARSP ([www.arsp.cd](http://www.arsp.cd)).

Pour tout complément d'information, l'ARSP vous invite à contacter ses services au +243 824 940 440 ou à vous présenter à ses bureaux sis dans la concession SAFRICAS au numéro 14 de l'Avenue Sergent MOKE dans la Commune de la Gombe.

Fait à Kinshasa, le 31 Octobre 2019

KALEJ NKAND  
Directeur Général

